



DÉONTOLOGIE ET CHARTE ÉTHIQUE EN MATIERE DE COACHING

INÜ S'ENGAGE VIS-À-VIS DE SES CLIENTS À PLUSIEURS NIVEAUX :

Le respect de la personne du coaché, de son intégrité et de sa liberté intérieure. L'objectif du coach est d'amener le coaché à l'autonomie.

Une posture professionnelle irréprochable dans le cadre de la relation de coaching et de la relation commerciale.

Le respect de la société cliente, de sa culture d'entreprise, de son règlement intérieur. INÜ s'engage à ne divulguer aucune information concernant la société cliente.

La plus stricte confidentialité de toutes les informations données par le coaché ou les prescripteurs du coaching. Cet engagement de confidentialité ne connaît pas de limite dans le temps. Le coach lèvera la confidentialité dans un seul cas de force majeure (danger physique ou psychologique de son client).

La mise en œuvre de tous les moyens pour que le coaché atteigne ses objectifs. INÜ n'a cependant pas d'obligation de résultat du fait même de la nature de sa prestation.

Des coachs professionnels certifiés et supervisés : les coachs intervenant dans les missions d'accompagnement ont suivi des formations diplômantes ou qualifiantes assurant leur légitimité et leurs compétences pour exercer le métier de coach. Ils bénéficient également d'une formation continue et d'un lieu de supervision.

La contractualisation du cadre des interventions de coaching. Le cadre comprend le contenu, les outils et les règles de l'intervention de coaching (le lieu, les horaires, les tarifs, la confidentialité, la déontologie, etc.).

Si pour une raison ou une autre le cabinet ne peut accompagner un client, il le redirigera vers d'autres confrères de confiance.